

F I P P

Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros

Siège social : 55 Rue Charron 75008 Paris

542 047 212 RCS PARIS

Rapport du Conseil d'administration sur la proposition de nomination d'un administrateur

À l'attention de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin, notamment, de délibérer sur la nomination d'un nouvel administrateur au sein du Conseil d'administration de votre société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-17 alinéa 3 du code de commerce ainsi qu'aux statuts de la société, nous vous proposons de nommer Monsieur **Farid BOUDIS** demeurant 1 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur décédé, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette proposition de nomination fait suite à la vacance d'un poste au sein du conseil à la suite du décès du Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration, réuni en date du 31 juillet 2025, a examiné le profil de **Monsieur Farid BOUDIS**, ses compétences, son expérience, ainsi que son indépendance au regard des critères prévus par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration propose sa candidature car il a plus de quarante ans d'expertise en tant que banquier privé, dans le financement des sociétés, et une grande expérience de l'immobilier, en particulier dans une grande entreprise de promotion en Europe. Son parcours riche et diversifié fait de lui un professionnel reconnu dans le domaine financier, tant sur les marchés traditionnels que dans la gestion d'actifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil estime que la nomination de Monsieur **Farid BOUDIS** permettrait de renforcer la diversité et l'efficacité des travaux du Conseil, au bénéfice de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Nous vous remercions, en conséquence, de bien vouloir approuver cette nomination.

Le Conseil d'Administration